



HAL
open science

Sciences sociales et racisme: étudier ou ne pas étudier les "origines"? Telle n'est pas la question

Olivier Martin

► **To cite this version:**

Olivier Martin. Sciences sociales et racisme: étudier ou ne pas étudier les "origines"? Telle n'est pas la question. Mouvements: des idées et des luttes, 1999, Mouvements n°4, mai-juin-juillet 1999. hal-01260808

HAL Id: hal-01260808

<https://hal.science/hal-01260808>

Submitted on 28 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sciences sociales et racisme : étudier ou ne pas étudier les « origines » ? Telle n'est pas la question.

PAR
OLIVIER MARTIN *

Une polémique a opposé récemment des démographes à propos de l'usage éventuel de statistiques « ethniques ». Au-delà de son caractère réducteur, le débat a mis en évidence les enjeux du recours aux chiffres et le rôle particulier des sciences sociales dans la représentation de la société. *Mouvements* a consacré plusieurs articles à ce sujet (cf n°3, mars-avril 1999), mais une analyse plus approfondie s'imposait.

Comme en témoignent notamment les autres analyses présentées dans ce dossier, les formes d'expression du racisme et de la discrimination « ethnique » sont très diverses. Certaines expressions du racisme passent par des actions et des comportements s'appuyant sur des critères instaurant insidieusement une discrimination négative (tel employeur justifiant le recrutement d'un Européen de race blanche au détriment d'une personne d'origine asiatique, maghrébine ou africaine en prétextant une question d'image ; telle agence immobilière justifiant sa préférence pour des locataires européens plutôt qu'africains ou asiatiques sous prétexte qu'elle ne veut pas risquer d'importuner les voisins...). Dans ce cas, le racisme n'est pas énoncé de façon explicite, pas formulé au grand jour, mais il s'inscrit, en filigrane, dans les décisions de diverses sociétés ou administrations... D'autres expressions du racisme, plus violentes car explicites, plus durement ressenties car publiques, sont ses expressions « ordinaires » : aux guichets des administrations ou des entreprises de services, dans les cours de récréation et les préaux des écoles, dans les transports en commun mais aussi dans les médias et les discours politiques... Ces mots, ces expressions et les attitudes qui les accompagnent sont porteurs d'une stigmatisation : l'autre est avant tout perçu et désigné par ses « origines », sa « race », son « ethnique », ou sa « lignée ».

Pour s'inscrire en filigrane dans des décisions et des choix apparemment anodins, le racisme s'appuie sur des représentations, sur des classifications plus ou moins conscientes. Pour s'exprimer verbalement, le racisme a besoin de mots et d'expressions qui, eux-mêmes, ne sont que les traduc-

* Chercheur en sciences sociales, maître de conférence à Paris V

tions linguistiques de ces catégories et représentations. Il n'y a rien que de très banal dans ce constat, qui est général : pour penser et pour agir en conséquence, le recours à des catégories et des représentations est indispensable. Celles-ci sont les fruits de l'histoire, de l'action des individus et de leurs institutions. La science, et plus précisément les discours qui s'en réclament, sont acteurs de cette histoire : depuis le XVIII^e siècle, la science et notamment la médecine, la biologie et les sciences humaines irriguent la société en contribuant à élaborer des représentations de l'homme et de son espèce, en lui fournissant idées, croyances et idéologies.

● **Science et représentations racistes des individus : vers un remariage ?**

Une des questions qui se posent aujourd'hui aux spécialistes des sciences sociales est de savoir si les enquêtes scientifiques sur les immigrés, les étrangers et leurs descendants, et les représentations que ces enquêtes véhiculent plus ou moins explicitement, sont susceptibles de fournir des instruments aux défenseurs des thèses racistes, voire d'alimenter le racisme en diffusant et légitimant des schémas d'analyse porteurs d'idées racistes. Dans son principe, cette question est pertinente. Il n'y a en effet aucune raison que la science soit immunisée contre les dérives racistes. L'histoire montre au contraire que la science n'est pas exempte d'épisodes où, sous les signes extérieurs d'un savoir objectif et indépendant, elle produit des énoncés alimentant le racisme, voire le fondant. Il suffit de se rappeler les écrits de Broca, Vogt, Gobineau, Burt, Carrel... Chacun à sa manière, ces auteurs ont cherché à montrer qu'il existe plusieurs races humaines, dont les capacités intellectuelles et physiques varient fortement. Par exemple, pour l'anthropologue Paul Broca, il existe des races supérieures et des races inférieures et, parmi ces dernières, les « peuples à la peau noire qui ne peuvent pas s'élever jusqu'à la civilisation ». Encore récemment, des auteurs américains, membres d'institutions scientifiques respectables, ont prétendu montrer l'existence de races et de hiérarchie entre ces races à partir de résultats à des tests d'intelligence. Même si l'histoire des sciences ne se résume heureusement pas à de tels épisodes, ceux-ci sont bien réels. En légitimant des catégories d'analyse de type racial ou ethnique, c'est-à-dire en donnant à ces catégories et donc aux idées qu'elles véhiculent une publicité et une caution scientifique, la science (les scientifiques et leurs institutions) peut être une redoutable ennemie de l'antiracisme. Activité humaine assise sur des institutions sociales, parfois soumise à un pouvoir politique cherchant à divers degrés à l'instrumentaliser, la science n'est pas immunisée par nature ou par fonction contre les risques du racisme. Et les scientifiques, acteurs sociaux comme les autres (ils ne sont pas scientifiques par essence mais par profession), ne sont pas à l'abri de telles dérives.

Certains travaux actuels en sciences sociales risquent-ils de conduire à un remariage science-racisme ? Plus précisément, la prise en compte de l'« origine » des individus pour les dénombrer ou les étudier porte-t-elle des germes de racisme ? La constitution de catégories et de notions permettant

de saisir et de classer (sans nécessairement hiérarchiser) les individus selon leurs « origines » peut-elle alimenter les idées racistes ou diffuser des représentations racistes des groupes et des individus ?

Telle est la question posée par plusieurs sociologues et démographes à propos des enquêtes sur l'immigration, l'intégration et la présence étrangère en France (notamment celles de l'INED, Institut national des études démographiques). La tournure violente prise par la polémique n'est pas là pour favoriser l'analyse sereine de cette question, ni son règlement. Sans vouloir revenir en détail sur l'ensemble de cette polémique, rappelons les enjeux du débat qui concernent notre perspective.

● Pourquoi chercher à saisir l'« origine » ?

Pour étudier les phénomènes migratoires, les situations des étrangers en France et les situations de leurs descendants, les comportements éventuellement discriminatoires ou encore les processus d'intégration, les spécialistes des sciences sociales ont notamment recours à des enquêtes statistiques qui, par nature, visent à recueillir auprès d'échantillons importants de la population des informations nominatives standardisées (traitées et publiées anonymement). Pour étudier de telles dimensions de la société et de son fonctionnement, il est indispensable d'interroger les enquêtés sur leurs « origines », c'est-à-dire sur leur passé et les traits qui caractérisent les lieux (famille, culture, nation...) dont ils sont issus. Tout le monde peut en convenir : l'approche longitudinale, qui tient compte de l'histoire des individus, est incontestablement nécessaire à toute étude consacrée aux immigrés et à leurs descendants. Par exemple, pour saisir des processus comme l'intégration (ses réussites et ses échecs, ses freins et ses moteurs), il est nécessaire de saisir les différentes étapes des itinéraires des uns et des autres.

Toute la question est alors de savoir quel sens et quelle portée attribuer à la notion, abstraite et polysémique, d'« origine ». Il est donc impératif, pour la qualité scientifique et éthique des recherches, de constituer des définitions de l'origine qui soient à la fois logiquement fondées, opératoires (« concrètes ») et sociologiquement pertinentes. Puis il est nécessaire d'utiliser ces notions avec rigueur afin de ne pas dévoyer leur sens et leur portée, afin de ne pas naturaliser des aspects qui seraient purement conventionnels et pratiques.

● Qu'est-ce que l'« origine » ?

Pour saisir l'« origine », la première solution consiste à utiliser la nationalité. L'information est très fréquemment demandée dans les enquêtes de l'INSEE, de l'INED ou des instituts statistiques des différents ministères. Dans la tradition républicaine et assimilationniste française, la nationalité d'un individu n'est pas une information taboue ; bien au contraire, puisque la nationalité peut changer au cours de la vie d'un individu, en fonction de la nation qui l'assimile. D'un point de vue purement juridique, les personnes naturalisées sont françaises ; d'un point de vue démographique, historique ou sociologique, ces individus ont des caractéristiques qui échappent au chercheur s'il ne tient compte que de la nationalité. Il est possible, pour essayer de lever cette difficulté, de tenir compte du pays de naissance et de la natio-

nalité possédée avant l'éventuelle naturalisation française. Ces deux informations, régulièrement demandées dans les enquêtes et notamment dans le recensement, offrent une deuxième approche de l'origine : l'origine d'un individu est définie par son lieu de naissance (par exemple le pays de naissance) et par sa nationalité avant son éventuelle naturalisation française. Ce sont ces données qui permettent par exemple de connaître les apports de l'immigration à la constitution de la population française au cours de l'histoire : la France s'est toujours construite grâce à des apports extérieurs de population.

Toutefois, la connaissance de l'ensemble de ces trois informations (nationalité, nationalité antérieure, pays de naissance) peut ne toujours pas suffire à la compréhension de certains phénomènes. Par exemple, un enfant possédant la nationalité française depuis sa naissance et né en France de parents immigrés, communément appelé « enfant de deuxième génération », ne peut pas être identifié. Ainsi, il est impossible de saisir les groupes de personnes de la deuxième génération, et donc de les étudier en tant que tels. Ils peuvent pourtant rencontrer des difficultés d'intégration, des problèmes scolaires : par le simple fait qu'il est perçu comme étant un enfant d'origine « différente », un enfant de deuxième génération peut être victime de discriminations ou de violences racistes. Afin de saisir ces situations, il est possible d'utiliser le pays de naissance des parents (voire des grands-parents...). Ces renseignements peuvent permettre de mieux saisir les situations où, légalement, l'individu est français né de parents français mais où, socialement, il n'est pas assimilé spontanément à un Français d'origine par une partie de son entourage.

Toutefois, cette conception et approche de l'origine, que nous appellerons par commodité « origine généalogico-nationale », aussi logiquement acceptable soit-elle au regard des critères démographiques, est sociologiquement insatisfaisante. C'est pourtant la conception qui prévaut dans les enquêtes statistiques sur les immigrés et leurs descendants, et notamment dans l'enquête MGIS (Migration géographique et insertion sociale, réalisée en 1992 par l'INED avec l'aide de l'INSEE) qui constitue une référence (en raison de son importance et des discussions dont elle fait l'objet).

● L'origine généalogico-nationale est-elle une catégorisation pertinente ?

Prenons le cas de l'étude de la discrimination. À l'évidence, cette dernière ne s'exerce pas à partir des seules caractéristiques juridiques des

D'un point de vue purement juridique, les personnes naturalisées sont françaises ; d'un point de vue démographique, historique ou sociologique, ces individus ont des caractéristiques qui échappent au chercheur s'il ne tient compte que de la nationalité.

individus (nationalité, antériorité de l'acquisition). Mais elle ne s'exerce pas plus à partir de leurs seules caractéristiques « généalogico-nationales » (pays de naissance des parents, voire des grands parents...). Plus certainement, elle s'exerce sur la base des traits « socialement visibles » caractérisant économiquement, socialement ou physiquement les individus. Ceux que nous identifions spontanément comme « autres » sont des personnes qui se définissent tout autant par leur région de naissance et celle(s) de leurs ascendants que par leurs pratiques culturelles, leurs modes de vie, leurs croyances religieuses, leurs habitudes alimentaires ou vestimentaires, leur langue, leur patronyme, leur accent, leurs traits corporels, etc. Certes, ces différents traits sont liés les uns aux autres, de façon plus ou moins systématique : telle pratique vestimentaire est associée à telle pratique religieuse, qui est elle-même souvent associée à un lieu de naissance ; et, bien entendu, telle langue ou tel accent sont associés au lieu de naissance. Mais ces associations ne sont pas systématiques. Le flou de ces associations, la multitude de ces associations rendent impossibles l'identification claire de « groupes ethniques », surtout quand les individus sont en phase d'aculturation ou d'insertion. Prétendre saisir la multiplicité de ces traits par les seules origines généalogico-nationales est un simplisme.

Considérons maintenant le cas de l'étude de l'intégration. Le constat est identique : par exemple, utiliser comme seul indicateur d'intégration le nombre de mariages mixtes (c'est-à-dire de personnes de nationalités ou de « nationalités généalogiques » différentes) c'est véhiculer l'idée que l'intégration passe seulement par le « mélange biologique » ; c'est donc oublier que l'intégration passe aussi par une assimilation culturelle, économique ou sociale. Un couple peut ne pas être mixte et être pourtant parfaitement intégré. Là aussi, réduire l'assimilation ou l'intégration à des aspects purement généalogiques est un simplisme.

Ainsi, à l'évidence, s'il s'agit d'étudier la discrimination, l'intégration, les relations inter-communautés ou le mode de vie des individus, il paraît difficile de le faire en ne tenant compte que de leurs caractéristiques généalogiques.

● Quel statut donner à toute définition de l'origine ?

Par ailleurs, et de façon très générale, il est dangereux que, cherchant à défendre des catégories jugées pertinentes pour l'analyse, tel ou tel chercheur en oublie que ces catégories sont des constructions dont la critique et l'analyse sont nécessaires. La catégorisation des « origines », quelle qu'elle soit, n'échappe pas à cette nécessité.

En premier lieu, afin d'éviter les risques d'une réification excessive de catégories qui ne peuvent être qu'imparfaites (comme toute représentation de réalités d'une grande complexité), il est nécessaire d'étudier la pérennité et l'évolution des catégories permettant de saisir l'« origine ». Les « catégories ethniques » doivent en effet évoluer en même temps que les réalités qu'elles cernent. Les Auvergnats arrivés à Paris au XIX^e siècle ont peut-être constitué, lorsqu'ils se sont collectivement installés, un « groupe ethnique » (c'est-à-dire un groupe aux mœurs, aux habitudes et aux comportements

homogènes). Mais le contact avec la société et l'économie parisienne de l'époque a rapidement modifié leurs comportements. Une ou deux décennies plus tard, était-il possible de considérer l'ensemble des Auvergnats comme un « groupe ethnique » ? Cela paraît peu probable. Il n'y a pas de raison de croire que les caractéristiques des « groupes ethniques » arrivés en France ne changent pas leurs comportements, leurs attitudes pour devenir, finalement, « autres ». Il y a au moins deux raisons à cela : d'une part, pas plus que la culture et la société françaises ne sont immuables, les cultures et sociétés des étrangers et de leurs descendants ne sont permanentes ; d'autre part, un enfant ne peut pas être assimilé à ses parents : entre lui et eux, les différences culturelles et sociales peuvent être considérables. Les caractéristiques socio-culturelles ne se transmettent pas, au sein d'un groupe, de génération en génération sans altération. L'école, la télévision, les loisirs, les amis, l'autonomie que tout enfant construit dans ses rapports à ses parents, l'éventuelle influence de l'acquisition de la nationalité française... sont là pour faire la différence. Des catégories peuvent convenir pour étudier une génération donnée (celle des parents) et être totalement inopérantes pour la génération suivante (celle des enfants). Mettre dans le même « sac » (« le groupe kabyle » par exemple) les grands-parents, les parents et les enfants, c'est laisser entendre que ces personnes constituent un groupe homogène et que leurs différences sont négligeables. Pour éviter ces réductions inacceptables (puisqu'effaçant les réalités à étudier), il est indispensable que toute catégorisation, toute démarche, parvienne à penser ces changements et ces différences.

En second lieu, les spécialistes de l'étude de l'immigration, du racisme ou des processus d'intégration créditeraient dangereusement les thèses racistes s'ils utilisaient comme seul facteur compréhensif ou explicatif l'« origine ». Il n'y a aucune raison *a priori* pour que les « origines » soient un facteur explicatif ou compréhensif exclusif ou dominant. Réduire les analyses à cette seule dimension revient en fait à accentuer la stigmatisation en la caricaturant, en ne contribuant pas à éclaircir ce qui relève d'autres facteurs culturels, linguistiques, sociaux ou démographiques (âge, sexe)... Lire la société française, les inégalités, la délinquance à partir du seul prisme de l'« origine », concourt à une ethnicisation des schémas d'analyse et de compréhension et, au-delà, à une ethnicisation ou « racialisation » de la société. Toutes les explications doivent être cherchées et confrontées ; leurs pouvoirs explicatifs doivent être évalués et comparés. Toute explication qui tend à proposer un schéma d'explication unique constitue une simplification pouvant mener à des simplismes.

Des catégories peuvent convenir pour étudier une génération donnée (celle des parents) et être totalement inopérantes pour la génération suivante (celle des enfants).

● **Comment désigner les « origines » ?**

Les mots et les expressions véhiculent des sens qui ne sont pas seulement ceux que tel ou tel dictionnaire leur attribue. Et les mots et les expressions ont une portée qui dépasse le cadre des communautés restreintes pour atteindre la société dans son ensemble. En fait, leur sens est avant tout celui que leur donnent leurs usages sociaux, les individus qui les utilisent dans des contextes plus ou moins publics. Il ne suffit pas qu'un scientifique arrête la définition d'une catégorie conceptuellement fondée et attribue à cette catégorie un nom (aussi « logique » soit-il) pour s'estimer dédouané des sens que ce nom (ou expression) peut avoir par ailleurs. Ainsi, l'expression « Français de souche » (utilisée dans l'enquête MGIS pour désigner les personnes françaises nées de parents eux-mêmes français) est un choix très regrettable : elle crédite, même si les utilisateurs s'en défendent, l'idée de l'existence de racines propres et exclusives aux Français, d'une lignée originelle dont tous les Français descendent et donc d'une « race française » comme il existe des races animales. Il est fort probable que les promoteurs de cette expression ne se reconnaissent pas dans cette idée, mais elle n'en est pas moins véhiculée donc diffusée et légitimée. Cet exemple permet simplement de rappeler, y compris aux scientifiques, que le choix d'un mot ou d'une expression ne peut pas être entièrement arbitraire ou conventionnel : ce choix doit être opéré en pensant aux usages sociaux et aux connotations que les mots véhiculent ailleurs.

Bien entendu, la finesse et la qualité d'une approche scientifique n'ont jamais garanti que son interprétation et sa diffusion publiques soient dénuées de toute ambiguïté, de toute simplification. La circulation et la reprise dans les débats publics des résultats scientifiques ne sont pas contrôlées par les scientifiques eux-mêmes. Mais il leur incombe d'anticiper les risques de « mésinterprétation ».

● **Contre la réduction à la généalogie,
prendre en compte les identités individuelles**

À moins de vouloir jeter un voile pudique sur les phénomènes de discriminations, d'estimer suffisamment connus les processus d'intégration et les relations inter-communautés en France, il est nécessaire d'engager une réflexion sur les voies à suivre pour étudier ces aspects des réalités contemporaines. Plusieurs voies ont déjà été ouvertes. Nous pensons avoir montré qu'elles ne sont pas encore parfaitement satisfaisantes.

Au-delà des risques liés à l'usage de mots connotés, le principal risque réside dans le simplisme. Simplisme qui peut être synonyme de naïveté scientifique. Simplisme qui peut offrir un terreau aux représentations racistes de la société. À un moment où les sciences sociales, en particulier la sociologie, soulignent à quel point les individus de nos sociétés occidentales contemporaines, jeunes ou vieux, Français ou étrangers, ne sont pas seulement des « héritiers » mais aussi des personnes construisant leurs itinéraire et identité propres, il serait regrettable que le regard des chercheurs se porte essentiellement sur les seuls aspects généalogiques. ●